



ARRETE N° 2024 - 586
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Parking
Rue de l'Homme de Bois
Tournage « Meurtre sur Honfleur »
MARTANGE PRODUCTION
Du Vendredi 11 au Mardi 15 Octobre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société «Martange Production» - 21, rue Dautancourt – 75017 Paris, afin de pouvoir réaliser le tournage du téléfilm «Meurtres sur Honfleur», de réserver des places de stationnement, sur le Parking Rue de l'Homme de Bois, face au portail du Musée Eugène Boudin, du Vendredi 11 Octobre 2024 au Mardi 15 Octobre 2024,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit PARKING Rue de l'HOMME DE BOIS, face au portail du Musée Eugène Boudin et réservé à l'équipe du tournage, du VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 au MARDI 15 OCTOBRE 2024.

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux dès le Jeudi 10 Octobre 2024.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 4 Octobre 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

